



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : Virkon®

Synonymes : Virkon® non-US

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectant

Société : Antec International Limited
Windham Road
Chilton Industrial Estate
Sudbury / Suffolk - CO10 2XD
United Kingdom

Téléphone : +44(0)1787 377 305

Téléfax : +44(0)1787 310 846

Numéro d'appel d'urgence : +352-3666-6543

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

Remarques : Antec International Limited is a wholly owned subsidiary of Dupont (UK) Ltd.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.
Nocif pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom Chimique | No.-CAS | No.-CE | Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration [%] |
|--|------------|-----------|-------------------------|--------------------------|-------------------|
| Bis(peroxymonosulfate)bis (sulfate) de pentapotassium | 70693-62-8 | 274-778-7 | | Xn; R22 C; R34 R52 | 40 - 50 |
| Sodium Polyphosphate | 68915-31-1 | 272-808-3 | | Xi; R36/37/38 | 20 - 25 |
| Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium | 68411-30-3 | 270-115-0 | | Xn; R22 Xi; R38 -R41 | 10 - 12 |
| Acide malique | 6915-15-7 | 230-022-8 | | Xn; R22 Xi; R37/38 - | 7 - 10 |



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

| | | | | | |
|--------------------------------|------------|-----------|--|--|-------|
| | | | | R41 | |
| Acide sulfamidique | 5329-14-6 | 226-218-8 | | Xi; R36/38 R52 -R53 | 4 - 6 |
| Peroxodisulfate de dipotassium | 7727-21-1 | 231-781-8 | | O; R 8 Xn; R22 Xi; R36/37/38 R42/43 | < 1,1 |
| Sodium toluenesulfonate | 12068-03-0 | 235-088-1 | | Xi; R36/38 | 1 - 5 |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | 231-598-3 | | Xi; R36 | 1 - 5 |

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
- Inhalation : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Si la victime ne respire plus: Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂),
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Précautions pour la protection de : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

l'environnement

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Conseils supplémentaires : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de toute contamination. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart de(s): Des matières combustibles

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | | | |
|---|-----------------------------|--|---------|-----------|
| Poussières (fraction alvéolaire et inhalable) | VME Fraction inhalable. | 10 mg/m ³ | 01 2008 | INRS (FR) |
| | | Valeur réglementaire contraignante (VRC) | | |
| | VME Fraction respirable. | 5 mg/m ³ | 01 2008 | INRS (FR) |
| | | Valeur réglementaire contraignante (VRC) | | |

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation par aspiration du poste de travail lorsque le produit en vrac est manipulé.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : Matériel: Gants en caoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins: Tablier Bottes Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : poudre,
Couleur : rose clair,
Odeur : de citron,
pH : 2,4 - 2,7
Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
Densité relative : 1,07
Hydrosolubilité : 65 g/l à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.
Matières à éviter : Des bases fortes, Des matières combustibles
Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de soufre, Chlore, L'oxygène
Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50/ rat: 4 123 mg/kgMéthode: OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie orale
• Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : DL50/ rat : 500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50/ 4 h / rat : 3,7 mg/l
Toxicité aiguë par inhalation
• Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : CL50/ 4 h/ rat : > 5 mg/l



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

Toxicité aiguë par voie cutanée

• DL50/ rat : > 2 000 mg/kg

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
Irritation de la peau

: Résultat: irritation modérée de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation de la peau

• Classification: Provoque des brûlures. Résultat: Corrosif

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Irritation des yeux

• Classification: Provoque des brûlures. Résultat: Corrosif

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
Sensibilisation

: cochon d'Inde Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau. Méthode: Buehler Test

cochon d'Inde Résultat: Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes. Méthode: Essai de Maximalisation

Sensibilisation

• cochon d'Inde Classification: Pas un sensibilisant de la peau. Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Il y a des rapports rares ou peu concluants de sensibilisation de la peau chez l'homme.

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Toxicité à dose répétée

• Sodium toluenesulfonate : Oral(e) rat
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Devrait être biodégradable

Toxicité pour le poisson

• CL50 / 96 h/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : 53 mg/l

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Toxicité pour les algues

• / CE50r/ 72 h/ Algues: > 1 mg/l

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Toxicité aquatique

• / CE50/ 48 h/ Daphnie: 3,5 mg/l

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

sulfate) de pentapotassium

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

- Symbole(s) : Xi Irritant
- Phrase(s) R : R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S22 Ne pas respirer les poussières.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- Composants sensibilisants contient:
Peroxydisulfate de dipotassium
Peut produire une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

| | |
|-----------|---|
| R36 | Irritant pour les yeux. |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R42/43 | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. |
| R52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |
| R53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.